

Avis aux personnes intéressées

Régie de l'énergie

Demande d'Hydro-Québec dans ses activités de transport d'électricité (le Transporteur) relative à la construction de la ligne à 120 kV reliant les postes Langlois et de Vaudreuil-Soulanges (Dossier R-3966-2016)

Objet de la demande

Le Transporteur demande à la Régie de l'énergie (la **Régie**) l'autorisation de construire une ligne de 19,4 km à 120 kV reliant le poste Langlois au poste de Vaudreuil-Soulanges et de réaliser des travaux connexes (le **Projet**). Un nouveau tronçon de 7,2 km, prévu entre les postes des Cédres et Dorion, longera en grande partie des lignes déjà existantes. Le reste du Projet utilise des lignes ou emprises du Transporteur.

Le Projet vise à répondre à la croissance de la charge de la MRC de Vaudreuil-Soulanges et à assurer de la pérennité des installations du Transporteur. Sa mise en service est prévue en septembre 2017.

Le coût total du projet, qui s'élève à 46,3 M\$, est imputé aux catégories d'investissements « croissance des besoins de la clientèle » pour 44,1 M\$ et « maintien des actifs » pour 2,1 M\$.

La demande est soumise en vertu des articles 31(5°) et 73 de la *Loi sur la Régie de l'énergie* (la **Loi**) et des articles 1, 2 et 3 du *Règlement sur les conditions et les cas requérant une autorisation de la Régie de l'énergie* (le **Règlement**).

Procédure d'examen de la demande

La Régie traitera cette demande par voie de consultation et ne juge pas nécessaire de solliciter d'interventions formelles au dossier. Les personnes intéressées pourront soumettre des commentaires à la Régie, avec copie au Transporteur, au plus tard le **22 avril 2016 à 12 h**. Le Transporteur pourra répondre à ces commentaires au plus tard le **6 mai 2016 à 12 h**.

Les commentaires doivent préciser l'identité et les coordonnées de leur auteur et être accompagnés d'une description de la nature de son intérêt et de tout renseignement pertinent qui les explique ou les appuie.

La demande du Transporteur, les documents afférents, la Loi, le Règlement ainsi que le *Règlement sur la procédure de la Régie de l'énergie* sont disponibles sur le site internet de la Régie au <http://www.regie-energie.qc.ca>.

Pour toute autre information, il est possible de communiquer avec la Régie par téléphone, par télécopieur ou par courrier électronique.

Le Secrétaire

Régie de l'énergie
800, rue du Square-Victoria, bureau 2.55
Montréal (Québec) H4Z 1A2
Téléphone : 514 873-2452 ou sans frais 1 888-873-2452
Télécopieur : 514 873-2070
Courriel : greffe@regie-energie.qc.ca

Québec 

www.regie-energie.qc.ca